

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NO 503-1



Notre - Dame -
de - l'Île - Perrot

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors d'une séance extraordinaire tenue le 15 septembre 2014, le Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT NO 503-1 : MODIFIANT LE RÈGLEMENT 503 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 239 000 \$.**

Que ce règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, au bureau de la greffière, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, ainsi que sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 8 octobre 2014.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 3 OCTOBRE 2014.


M^e Jeanne Briand
Greffière

/vc

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jeanne Briand, greffière, certifie par la présente que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à l'Hôtel de Ville, le 3 octobre 2014 et en le publiant dans le journal L'ÉTOILE du mercredi 8 octobre 2014.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 3 OCTOBRE 2014.


M^e Jeanne Briand
Greffière

/vc